

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNE (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 février 2023**

Date d'affichage de la convocation : **27 février 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 22 février 2023,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022, celui de tous les titres et mandats et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses apparaissent régulières et suffisamment justifiées,


.../...

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire d'approuver le compte de gestion sans réserve.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 du budget général de la commune. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230308-2023_015_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.